

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance ordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 12 novembre 2018.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	L'assistante-greffière	Francine Bélanger
	Le directeur général	Guy Benedetti

À 19 h 30, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-372

1.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-11-373

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-374

2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2018 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. – RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la réunion du C.C.U. du 19 septembre 2018 rédigé par le chef, permis, inspections et zonage.

3.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE DÉMOLITION – AUDIENCE DU 29 OCTOBRE 2018

Dépôt des procès-verbaux du Conseil de démolition de l'audience du 29 octobre 2018 rédigés par la directrice du service de l'Urbanisme, permis et inspections.

3.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2018 ET AU 30 SEPTEMBRE 2017 ET PROJECTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (ART. 105.4 LCV)

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, dépôt par la trésorière des états comparatifs des résultats au 30 septembre 2018 et au 30 septembre 2017 et projections au 31 décembre 2018.

4 URBANISME

4.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

2018-11-375

4.2 PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT le Règlement 804 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichages traitées par le service de l'Urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) en date du 17 octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Stéphanie Nantel, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU

- a) D'approuver l'affichage commercial du commerce Proxi situé au **198, boulevard Labelle** selon les plans soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-10-05 du C.C.U. ;
- b) D'approuver l'affichage commercial du commerce Focus Animal situé au **277, chemin de la Grande-Côte** à la condition que la hauteur des chiffres du numéro de téléphone soit plus petite que la hauteur de la plus petite lettre du nom du commerce, le tout conformément à la recommandation 2018-10-06 du C.C.U. ;
- c) D'approuver l'affichage commercial du commerce Le Naufrage Studio Privé situé au **385 B, chemin de la Grande-Côte** selon les plans soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-10-07 du C.C.U. ;
- d) D'approuver la modification du revêtement extérieur de la propriété située au **207, rue de Rosemère** selon le nouvel échantillon soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-10-08 du C.C.U. ;
- e) D'approuver la modification du revêtement extérieur de la propriété située au **279, rue Forestwood** tel que soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-10-09 du C.C.U. ;
- f) D'approuver la nouvelle construction située au **231, rue Corona** selon les plans et échantillons soumis, le tout conformément à la recommandation 2018-10-10 du C.C.U.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 RÉGLEMENTATION D'URBANISME

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

6 AUTRE RÉGLEMENTATION

2018-11-376

6.1 906 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DANS LE BUT DE STABILISER LE FARDEAU FISCAL DE CERTAINES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 9 octobre 2018;

Considérant que le projet de Règlement 906 intitulé Règlement décrétant la création d'une réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement a été déposé à la séance ordinaire du 9 octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU que le Règlement 906 décrétant la création d'une réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7 CONSEIL

2018-11-377

7.1 ADOPTION DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU d'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Rosemère pour l'année 2019 :

Jour	Date	Heure
Lundi	14 janvier	19 h 30
Lundi	11 février	19 h 30
Lundi	11 mars	19 h 30
Lundi	8 avril	19 h 30
Lundi	13 mai	19 h 30
Lundi	10 juin	19 h 30
Lundi	8 juillet	19 h 30
Lundi	19 août	19 h 30
Lundi	9 septembre	19 h 30
Mardi	15 octobre	19 h 30
Lundi	11 novembre	19 h 30
Lundi	9 décembre	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-378

7.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-265, adoptée le 3 juillet 2018, nommant la conseillère Stéphanie Nantel comme mairesse suppléante du 21 juillet 2018 au 20 novembre 2018 inclusivement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU de désigner le conseiller René Villeneuve pour agir à titre de maire suppléant à partir du 21 novembre 2018 au 20 mars 2019 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-379

7.3 PARTICIPATION DES ÉLUS AU GALA DE DÉVOILEMENT 2018 – LES FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère sera honorée au cours du Gala pour avoir remporté les honneurs du Défi International dans le cadre de « Collectivités en fleurs »;

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Hélène Akzam, il est

RÉSOLU de payer les frais d'inscription des conseillères Melissa Monk et Stéphanie Nantel ainsi que des conseillers Philip Panet-Raymond et René Villeneuve à la soirée de Gala, pour un montant de 145 \$/chacun plus les taxes applicables, pour leur participation au Dévoilement 13^e édition / Soirée de Gala 2018 de la Corporation des Fleurons du Québec qui se tiendra à Drummondville le jeudi 15 novembre 2018 et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8 DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

2018-11-380

8.1 CONFIRMATION D'EMPLOI SUITE AU TERME DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. PATRICK O'CONNOR AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT que la période de probation de M. Patrick O'Connor s'est terminée le 23 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Daniel Lemieux, directeur du service de l'Environnement et infrastructures, de maintenir M. O'Connor à nos services, suite à son évaluation de rendement positive;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU de confirmer la fin de la période de probation de M. Patrick O'Connor et de confirmer ce dernier au poste de chef de division – Infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-381

8.2 PERMANENCE DE M. TOMMY PAQUETTE AU POSTE D'HOMME À TOUT FAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-179 nommant M. Tommy Paquette au poste d'homme à tout faire, à compter du 15 mai 2018, avec une période de probation de 120 jours travaillés ;

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. René De Serres, contremaître au service des Travaux publics, de maintenir M. Paquette à nos services, suite à son évaluation de rendement positive;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU d'accorder à M. Tommy Paquette le statut d'employé permanent au poste d'homme à tout faire au service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-382

8.3 PERMANENCE DE M. LUC ROGER LOCAS AU POSTE D'OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-138 nommant M. Luc Roger Locas au poste d'opérateur au service des Travaux publics, à compter du 10 avril 2018, avec une période de probation de 120 jours travaillés ;

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. René De Serres, contremaître au service des Travaux publics, de maintenir M. Locas à nos services, suite à son évaluation de rendement positive;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU d'accorder à M. Luc Roger Locas le statut d'employé permanent au poste d'opérateur au service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-383

8.4 AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DU POSTE DE PRÉPOSÉE HORTICULTURE – FORESTERIE URBAINE

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité d'évaluation d'emploi ainsi que de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines en date du 24 octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU d'autoriser la modification de l'échelle salariale du poste de préposée horticulture – foresterie urbaine de la classe 6 à la classe 7 et d'accorder une rétroactivité salariale à Mme Mélissa St-Amour qui occupe ledit poste à temps plein depuis le 5 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9 SERVICES JURIDIQUES

2018-11-384

9.1 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 899 736 SITUÉ À CÔTÉ DU 356, RUE DE LA MÉSANGE À ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT que l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* donne à la Ville le pouvoir d'aliéner ses biens à titre onéreux;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de M. Georges Morissette au montant de 13 600 \$ pour l'achat d'une partie du lot 2 899 736 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce lot est non constructible;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU

D'autoriser la vente d'une partie du lot 2 899 736 du cadastre du Québec pour un montant de 13 600 \$ plus taxes;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville de Rosemère un acte de vente d'une partie du lot 2 899 736 et tout autre document nécessaire dans le but de donner suite à cette résolution;

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à mandater un notaire et un arpenteur dont les honoraires et les frais seront payés par l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 FINANCES

2018-11-385

10.1 COTISATION ANNUELLE 2019 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT le rapport de M. Guy Benedetti, directeur général, en date du 17 octobre 2018;

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU de verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 17 580,69 \$ taxes incluses, correspondant à la cotisation annuelle de la Ville de Rosemère pour l'année 2019, incluant la tarification pour l'adhésion au Carrefour du capital humain.

Codes budgétaires : 02 111 00 494 – 8 604,59 \$, taxes incluses
(cotisation annuelle basée sur le décret de la population)

02 163 00 494 – 8 976,10 \$, taxes incluses
(tarification au Carrefour du capital humain)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-386

10.2 INF-112 - REJET DES SOUMISSIONS – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA VILLE DE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 24 août 2018 sur SEAO ainsi que dans le journal Nord Info le 25 août 2018, pour le projet INF-112 – Acquisition d'équipements informatiques pour la Ville de Rosemère, 8 soumissions ont été reçues et ouvertes en date du 27 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le manque d'information dans la clause 3.7.2 du devis concernant la preuve d'équivalence;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique de la firme DHC Avocats inc. en date du 1^{er} octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU de rejeter l'ensemble des soumissions reçues pour le projet INF-112 – Acquisition d'équipements informatiques pour la Ville de Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-387

10.3 ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 27 NOVEMBRE 2018 (ADJUDICATION LE 12 NOVEMBRE 2018) – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rosemère souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 676 000 \$ qui sera réalisée le 27 novembre 2018. Cette somme comprend de nouveaux emprunts de 3 000 100 \$ et un refinancement de 675 900 \$ répartis comme suit:

1) NOUVEAU FINANCEMENT

# Règlement	Description	\$
889	Travaux collecteur pluvial et fossés Roland-Durand	3 000 100
Total		3 000 100

2) REFINANCEMENT (ÉMISSION DÉCEMBRE 2013)

# Règlement	Description	\$
717	Agrandissement et rénovation de la bibliothèque	596 100
733	Travaux de réfection de l'aqueduc sur les rues du Parc et Hamilton	79 800
Total		675 900

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 889, la Ville de Rosemère souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 novembre 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;

- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
201, BOULEVARD LABELLE
STE-THÉRÈSE (QUÉBEC) J7E 2X6

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Rosemère, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 889 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-388

10.4 NOMINATION DE LA REPRÉSENTANTE DE L'EMPLOYEUR AU SEIN DU COMITÉ DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 2015-12-476 nommant Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, comme représentante de l'employeur au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rosemère jusqu'au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Jocelyne Montreuil, directrice du service des Finances et trésorière, en date du 2 octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU de renouveler le mandat de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, à titre de représentante de l'employeur au sein du

Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Rosemère pour une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-389

10.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES APPROUVÉES DU 24 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2018

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 796 « Règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former des comités de sélection », la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées par les fonctionnaires de la Ville.

2018-11-390

10.6 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS – OCTOBRE 2018

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU que la liste des chèques émis totalisant la somme de 2 464 690,67 \$ et la liste des comptes à payer totalisant la somme de 1 714 748,95 \$ telles que déposées par Mme Jocelyne Montreuil, trésorière, en date du 12 novembre 2018, soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-391

10.7 INF-115 – OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'ORDINATEURS ET D'ÉCRANS

CONSIDÉRANT que, suite à une demande de prix faite auprès de 3 entreprises, 3 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Jocelyne Montreuil, directrice du service des Finances et trésorière, en date du 25 octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU d'octroyer le contrat INF-115 – Achat d'ordinateurs et d'écrans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Softchoice LP pour l'acquisition de 25 ordinateurs Lenovo et 5 écrans Lenovo, pour un montant total de 18 872,45 \$ taxes en sus. Ce projet sera financé par fonds de roulement avec un amortissement de 5 ans. Poste budgétaire 22 200 10 802

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU

2018-11-392

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM)

CONSIDÉRANT que le renouvellement des infrastructures représente un grand défi pour les municipalités canadiennes;

CONSIDÉRANT que le Programme de gestion des actifs offre un soutien financier pour aider les municipalités à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs pour évaluer l'état des chaussées qui est un diagnostic essentiel afin de mener à bien le projet « Doter Rosemère d'infrastructures à la hauteur de ses moyens et de ses ambitions »;

CONSIDÉRANT que ces projets sont subventionnés jusqu'à un maximum de 50 000 \$;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

D'autoriser le directeur du service de l'Environnement et infrastructures à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'évaluer l'état des chaussées;

Que la Ville de Rosemère s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Cueillette de données sur l'état d'approximativement 100 km de chaussées;
- Élaborer une base de données virtuelle;
- Modélisation financière à long terme

Que la Ville de Rosemère consacre 20 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-393

11.2 TP-110 – RENOUELEMENT DE CONTRAT – ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT la résolution 2015-11-439 adoptée le 9 novembre 2015, octroyant le contrat TP-110 – Enlèvement, transport et disposition des déchets domestiques pour les années 2016, 2017 et 2018 à la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Ltée;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services reçus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de renouveler le contrat TP-110 – Enlèvement, transport et disposition des déchets domestiques avec la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 402 484 \$ taxes en

sus pour l'année 2019 et un montant total approximatif de 411 496 \$ taxes en sus pour l'année 2020. Postes budgétaires 02 461 10 446 et 02 461 20 446.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-394

11.3 TP-190 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Rosemère confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

Que la Ville de Rosemère confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

Que la Ville de Rosemère s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Rosemère s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville de Rosemère s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale; Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-395

11.4 TP-189 – OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE, COLLECTE ET DISPOSITION DES CONTENEURS POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 21 septembre 2018 sur SEAO ainsi que dans le journal Nord Info le 22 septembre 2018, pour le projet TP-189 – Fourniture, collecte et disposition des conteneurs, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en date du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Simon Coulombe, directeur du service des Travaux publics, en date du 19 octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'octroyer le contrat TP-189 – Fourniture, collecte et disposition des conteneurs pour l'année 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie RCI Environnement, Division de WM Québec inc., selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 207 855 \$ taxes en sus. Poste budgétaire : 02 462 30 516

Le contrat pourra être renouvelé, aux mêmes conditions et aux prix soumis au bordereau, pour une période de 2 ans, à la satisfaction de la Ville.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-396

11.5 HM-117 – RÉSILIATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE 2 DÉBITMÈTRES MAGNÉTIQUES À LA SORTIE DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter des modifications significatives au projet initial;

CONSIDÉRANT que selon l'article 8.2 du Cahier des charges générales du document d'appel d'offres HM-117, la Ville de Rosemère peut, en tout temps, résilier le contrat sur simple avis écrit à l'entrepreneur;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

De résilier le contrat HM-117 – Fourniture et installation de 2 débitmètres magnétiques à la sortie de la station de production d'eau potable de la Ville de Rosemère octroyé à la compagnie Groupe Québeco inc. lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-397**11.6 HM-123 – OCTROI DE CONTRATS – ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE L'EAU USÉE POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-196, adoptée lors de la séance du 14 mai 2018, mandatant la Ville de Deux-Montagnes pour procéder, au nom du regroupement d'achat dont Rosemère est membre, à l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions pour l'approvisionnement en produits chimiques requis pour le traitement de l'eau pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que 15 soumissions ont été reçues et ouvertes en date du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du mandataire;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU :

- 1) que les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le **traitement de l'eau potable** pour l'année 2019 soient accordés aux plus bas soumissionnaires conformes par item, selon les prix unitaires suivants :

Produit et format de livraison	Adjudicataire	Prix unitaire	Coûts (avant taxes)
Sulfate d'aluminium (liquide/vrac)	Kemira Waters Solutions Canada inc.	0,205 \$/kg(l)	80 565,00 \$
Hypochlorite de sodium 12 % (liquide/vrac)	UBA	0,2145 \$/L	33 462,00 \$
Hydroxyde de sodium 50 % (liquide/vrac)	Sodrox Chemicals	993,00 \$/TM matière sèche	44 685,00 \$
Pass 10 (liquide/vrac)	Kemira Waters Solutions Canada inc.	0,34 \$/kg(l)	110 160,00 \$
Polymère-décantation (poudre/sac)	Les Produits chimiques Erpac ltée	4,99 \$/kg	2 495,00 \$
Ortho-phosphate de zinc (liquide/vrac)	Les Produits chimiques CCC ltée	2,45 \$/kg	12 250,00 \$
Chaux hydratée en vrac	Graymont inc.	470,00 \$/TM	8 460,00 \$

pour un montant total approximatif de 292 077 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appels d'offres ainsi qu'aux soumissions. Code budgétaire : 02 421 00 635;

- 2) que les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le **traitement de l'eau usée** pour l'année 2019 soient accordés aux plus bas soumissionnaires conformes par item, selon les prix unitaires suivants:

Produit et format de livraison	Adjudication	Prix unitaires	Coûts (avant taxes)
Sulfate d'aluminium 48,8 % (liquide/vrac)	Kemira Waters Solutions Canada inc.	0,205 \$/kg(l)	199 465,00 \$
Polymère-décantation Z-4120 (poudre/sac)	Les Produits chimiques CCC Itée	4,35 \$/kg	17 400,00 \$
Polymère-déshydratation CS-338 (poudre/sac)	Les Produits chimiques Erpac Itée	4,82 \$/kg	53 020,00 \$

pour un montant total approximatif de 269 885 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appels d'offres ainsi qu'aux soumissions. Code budgétaire : 02 521 00 635.

La présente résolution tient lieu de contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-398

11.7 ST-160 – OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN DIRECTEUR DE MOBILITÉ ET DE CIRCULATION DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 6 firmes, pour le projet ST-160 – Services professionnels – Plan directeur de mobilité et de circulation de la Ville de Rosemère, 3 soumissions ont été reçues et que le comité de sélection s'est réuni le 26 octobre 2018 afin de les analyser;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Daniel Lemieux, directeur du service de l'Environnement et infrastructures, en date du 31 octobre 2018 et du Comité de sélection;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'octroyer le mandat ST-160 – Services professionnels – Plan directeur de mobilité et de circulation de la Ville de Rosemère, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit à la firme WSP Canada inc. pour un montant total de 42 754,38 \$ taxes en sus. Poste budgétaire : 22 903 00 100.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-399**11.8** TP-104 – DÉPASSEMENT DE CONTRAT – FOURNITURE, COLLECTE ET DISPOSITION DE CONTENEURS À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-10-376 adoptée lors de la séance du 11 octobre 2016 renouvelant le contrat TP-104 – Fourniture, collecte et disposition de conteneurs à l'Écocentre pour les années 2017 et 2018 avec la compagnie Conteneurs Services Matrec inc. sur une base de prix unitaires;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Simon Coulombe, directeur du service des Travaux publics, en date du 30 octobre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'augmenter le contrat TP-104 - Fourniture, collecte et disposition de conteneurs à l'Écocentre, octroyé à la compagnie Conteneurs Services Matrec inc., d'un montant total approximatif de 50 000 \$ taxes en sus, afin de pouvoir payer les dernières factures de l'année 2018. Poste budgétaire : 02 462 10 446.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-400**11.9** COMITÉ DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'un comité intermunicipal, sous l'emprise de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB), revoie le jour afin d'adresser les problèmes de sécurité routière sur le territoire de la RIPTB;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination des personnes suivantes pour représenter la Ville de Rosemère au comité de sécurité routière de la RIPTB :

Membre principal	M. Eric Westram
Membre substitut	M. Philip Panet-Raymond
Fonctionnaire	M. Simon Coulombe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 SERVICES COMMUNAUTAIRES**2018-11-401****12.1** DEMANDE D'APPUI FINANCIER – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU

D'autoriser le directeur des Services communautaires, à signer pour et au nom de la Ville de Rosemère tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

De confirmer que Madame Stéphanie Nantel est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-402

12.2 COMMANDITES / SUBVENTIONS / DONNS

CONSIDÉRANT les demandes de commandites / subventions/ dons reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Claude Guérin, directeur des Services communautaires;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU de verser :

- a) 250 \$ - Subvention 2018 – Centre d'aide pour les personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides (CAPTHPL)
- b) 500 \$ – Subvention – Gymnastes de Rosemère

Poste budgétaire 02 711 00 971

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13 VARIA

14 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

15 CLÔTURE

2018-11-403

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par la conseillère Melissa Monk, la séance est levée à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Francine Bélanger
Assistante-greffière